



Crédit  Mutuel



**Ju
ra**
LE DÉPARTEMENT

FINALES DES COUPES
CONSEIL DÉPARTEMENTAL/CREDIT MUTUEL
U15G - U18G à 8 et/ou à 11
et
CONSEIL DEPARTEMENTAL / CREDIT AGRICOLE
U15F / U18F / SENIORS F à 8 et/ou à 11

SAISON 2021-2022

11 ET 12 JUIN 2022

CAHIER DES CHARGES
D'ORGANISATION

OBJET

Le District sollicite les clubs jurassiens à l'organisation des finales de Coupes suivant le cahier des charges ci-dessous.

Les clubs candidats adressent par mail officiel au District, leur candidature comprenant

1. La signature du document joint (dernière page) signifie la totale acceptation du présent cahier des charges
2. Le site ou stade proposé
3. Des photos du site, (terrain(s), vestiaires (4 v joueurs + 1 v arbitres...))
4. La signature du Président

1. Attribution :

Le Comité Directeur du District désignera le club organisateur des finales sur proposition des Commissions Jeunes et Féminines ou Sportive, au moins 8 semaines avant la date des finales.

L'attribution de l'organisation des finales sera transmise au club retenu par mail officiel.

2. Organisation du week-end

a. Samedi 11 Juin 2022 : Finales Féminines

- 10H: Finale U15F
- 13H30: Finale Seniors F à 8
- 16H: Finale Seniors à 11

Cette planification peut être modifiée par la commission idoine

b. Dimanche 12 Juin 2022 : Finales Jeunes U15 et U18

- U15 A 8: Match à 10H
- U15G: Match à 13h30
- U18G: Match à 16H00

Cette planification peut être modifiée par la commission idoine

3. Vestiaires :

Le club organisateur mettra à disposition 4 vestiaires minimum pour les équipes et 1 vestiaire minimum pour les arbitres.

Le club organisateur nommera un responsable des vestiaires pour l'ensemble de la journée et en communiquera le nom au District. Cette personne sera l'interlocutrice des équipes en présence, des arbitres, du délégué et des représentants du District.

4. Terrains

a. Finales Féminines

Le club organisateur mettra en place 1 terrain de foot à 11 pour les finales à 11 et 2 terrains de foot à 8 (possibilité sur le terrain utilisé pour les finales à 11) pour les finales à 8.

En cas d'utilisation du même terrain pour les matchs à 11 et à 8, le traçage des terrains à 8 devra être matérialisé d'une couleur différente.

b. Finales Jeunes

Le club organisateur mettra en place 1 terrain de foot à 11 pour les finales à 11 et 1 terrain de foot à 8 (possibilité sur le terrain utilisé pour les finales à 11) pour les finales à 8.

En cas d'utilisation du même terrain pour les matchs à 11 et à 8, le traçage des terrains à 8 devra être matérialisé d'une couleur différente.

5. Ballons des matches et Drapeaux de touche :

Le club organisateur mettra à disposition des arbitres 3 ballons officiels, taille 5 par finale pour chaque catégorie, ainsi qu'un jeu de drapeau de touche.

6. Arbitrage des rencontres et feuilles de match (FMI):

La Commission Départementale des Arbitres désignera les arbitres, les arbitres-assistants et le responsable des arbitres pour toutes les rencontres.

Le club désigné recevant pour chaque finale est tenu d'apporter une tablette et de faire les modalités d'avant match avant la rencontre : Récupération des rencontres + synchronisation.

Il devra également assurer l'envoi de la feuille de match à la fin de la rencontre.

En cas de problème avec la FMI, le District fournira les feuilles de match « papier ».

7. Equipements

Les équipes participant à la finale U15G et U18G à 8 se présenteront avec leur équipement habituel.

Les équipes participant aux finales U15G et U18G à 11 revêtiront les équipements offerts par le Conseil Départemental.

Les équipes participant aux finales U15F / U18F / SENIORS F revêtiront les équipements offerts par le Crédit Agricole.

8. Durée des rencontres :

• Finales Jeunes

U15G : 2 mi-temps de 40 min sans prolongation.

U18G : 2 mi-temps de 45 min sans prolongation.

• Finales Féminines

U15F : 2 mi-temps de 35 min sans prolongation.

U18F : 2 mi-temps de 40 min sans prolongation.

SENIORS F : 2 mi-temps de 45 min sans prolongation.

9. Départage :

En cas d'égalité après le temps règlementaire, le départage se fera par l'épreuve des coups de pied au but.

10. Délégué:

Le club organisateur désignera un délégué par rencontre. Cette personne doit être licenciée au club.

Voir son rôle exact dans l'annuaire numérique du district (disponible sur le site internet).

11. Restauration des joueurs et arbitres:

Le club organisateur aura à charge

- Avant l'arrivée de chaque équipe et des trios d'officiels de mettre à disposition dans les vestiaires
 - Six bouteilles d'eau minérale pour chaque équipe
 - Trois bouteilles d'eau minérale pour chaque trio arbitral
 - et une pour le délégué

- A la fin de chaque finale d'offrir des casse-croûtes et boissons aux participants :
 - 17 pour chaque équipe à 8
 - 20 pour chaque équipe à 11 (joueurs + dirigeants)
 - 4 pour les officiels.

- D'offrir une collation aux bénévoles actifs sur les finales, à la fin de la journée

12. Sonorisation et Animation:

Si le club organisateur n'a pas le matériel adéquat, la sono pourra être fournie et installée par le District.
Le club prévoira un endroit abrité pour installer cette sono.
Une alimentation électrique devra être installée sous cet abri.

L'animation sera assurée par les représentants du District

13. Ramasseurs de balles:

Les joueurs de l'école de football du club organisateur, seront les ramasseurs de balles de ces rencontres.
Il sera judicieux de prévoir 2 à 3 équipes d'une dizaine de jeunes licencié(e)s pour la journée.

14. Table de presse :

Prévoir une table avec possibilité de 4 places assises disposées côte à côte et abritées.
Cette table sera à placer à un endroit permettant d'avoir une vue panoramique des rencontres

15. Table des récompenses :

2 tables nappées ne comportant aucune publicité (ou celles du sponsor de ces coupes) seront placées le long du terrain. En cas de pluie, prévoir un endroit de repli.

16. Mesures sanitaires

Le club organisateur sera responsable de la mise en œuvre et de l'application des protocoles sanitaires en vigueur

Il devra par ailleurs désigner une personne responsable de ce point particulier.

17. Installation :

Les bénévoles du district (4 à 6 personnes) interviendront sur place, le jour de la manifestation, horaire à définir, pour installer les divers matériels ainsi que les banderoles publicitaires.

Le club organisateur mettra à disposition du District 3 bénévoles pour aider à l'installation

Le club organisateur fournira un repas aux bénévoles du district.

Ces repas seront réglés par le district à réception de facture.

18. Partenariat

Les panneaux et banderoles des partenaires du District sur ces coupes seront prioritaires par rapport à l'existant, en particulier derrière les buts et dans l'axe du terrain.

Le District fournira un support de communication (carte d'invitation, Facebook, Instagram, site internet...) à utiliser prioritairement

Le District se charge d'inviter ses partenaires dont les représentants du Conseil Départemental, et autres

Le club organisateur se chargera d'inviter ses propres partenaires et les représentants des collectivités locales.

19. Buffet et buvette:

Le club organisateur dressera et gèrera une buvette. Des tarifs raisonnables seront pratiqués.

Le club organisateur a toute latitude pour contrôler et interdire l'entrée de boissons dans l'enceinte sportive.

20. Mise au point

Les bénévoles du District en charge de l'organisation de ces finales prendront contact avec les responsables du club organisateur, avant la décision du comité Directeur pour valider la candidature puis un mois avant l'organisation des finales pour s'assurer de la mise en place de tous les points du présent cahier des charges.

21. Les points non prévus

dans cette note seront réglés par les membres du District présents sur le site le jour de la manifestation.

A REMPLIR PAR LE CLUB CANDIDAT		RESERVE DISTRICT	
DATE		COMMISSION	JEUNES FEMININE SPORTIVE
CLUB CANDIDAT		AVIS MOTIVE	
STADE PROPOSE		DATE	
COMMENTAIRES		AVIS COMITE DIRECTEUR	
SIGNATURE PRESIDENT DU CLUB		DATE	